

dicats de fabricants de machines aratoires.

J'ai cité le texte de la résolution proposée par sir John Macdonald touchant la politique nationale, et cela afin d'établir que l'intérêt de l'agriculture y vient au premier plan. Les journaux libéraux se font un plaisir d'identifier le parti conservateur avec le régime de protectionisme à outrance, et il est temps de mettre fin à cette légende. Depuis douze à quinze ans, les orateurs libéraux et les associations libérales au pays s'efforcent de convaincre les cultivateurs canadiens que le parti libéral est partisan des tarifs peu élevés et aujourd'hui même, le député de Moosejaw (M. Knowles) s'est déclaré libre-échangiste. Or, le député de Portage-la-Prairie a prouvé qu'aujourd'hui les cultivateurs acquittent pour les machines agricoles qu'il a mentionnées des droits plus élevés que ceux en vogue sous le régime conservateur. Les cultivateurs canadiens sont mieux documentés qu'ils ne l'étaient jadis et sont parfaitement au courant de ces questions. Peu leur importe qu'un parti politique s'affuble du titre de libre-échangiste ou de protectionniste s'il leur faut acquitter \$23 de droits pour une moissonneuse-lieuse, alors qu'ils n'acquittaient qu'un droit oscillant entre \$16 et \$18, sous le régime conservateur connu sous le titre de protectionniste.

Ce truc ne réussit plus parmi les cultivateurs canadiens et ils ont fini par comprendre que ce Gouvernement se joue d'eux depuis dix ou douze ans. Le régime national établi par les conservateurs a toujours placé au premier plan les intérêts des cultivateurs et je suis partisan de ce principe. Plus d'une fois sir John Macdonald

a déclaré qu'une fois qu'on a réussi à créer au pays quelque industrie au moyen de la protection, et que cette industrie est assez forte pour se soutenir sans appui et en mesure de concurrencer l'industrie étrangère, il n'est plus nécessaire de protéger fiscalement ce genre de fabrications. On ne le saurait nier, les fabricants d'appareils à lier et de faucheuses ont atteint cette étape, car nos tableaux statistiques annuels établissent qu'ils font une grande exportation de ces articles. Il est possible, toutefois, que dans la classification d'autres machines agricoles il figure certains articles qui n'aient point atteint pareille situation, mais pour les articles en question, du moins, le tarif n'est plus nécessaire. J'irai même volontiers plus loin que l'auteur de la motion (M. Meighen) et dirai que l'heure est venue de dégrever complètement les appareils à lier et les faucheuses ainsi que les articles que les grands syndicats de fabricants de machines agricoles réussissent à fabriquer au Canada et à expédier à l'étranger, en dépit de la concurrence étrangère.

Si l'Ouest doit réussir et il réussit, si le Canada est appelé à devenir un grand pays, nul individu, nul parti ne saurait méconnaître les droits de la plus grande de nos industries, l'agriculture. Bien que je sois disposé à aller encore plus loin que le député de Portage-la-Prairie et à demander la suppression de la taxe douanière, je veux prêter mon plus cordial appui à la résolution à l'étude dans la conviction qu'en prenant pareille attitude j'agis logiquement, à titre de partisan de la politique nationale et de conservation.

(A six heures la séance est levée.)